

SCANI

Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Action Simplifiée à capital variable

RCS Sens 818 442 535

Groupe Géographique, 89300 Joigny

Procès verbal de prise de décision de l'assemblée générale permanente

L'appel à discussion suivant a été lancé le 4 février 2019 :

En 2017, SCANI a commencé à discuter avec la communauté de commune du Jovinien à propos de la mise à disposition d'un local dans l'ancien groupe géographique (nom de code "B38"). Ces discussions ont mené, à la rentrée 2017, à la signature d'un bail entre SCANI et la CCJ à propos de ce local. Les conditions de l'accord final avec la CCJ sont les suivantes :

- SCANI peut occuper environ 165 mètres carrés dans le bâtiment, dont 77 au deuxième étage qui n'a, à ce jour, pas été livré, et le reste au rez de chaussée, via la signature d'un bail commercial 3/6/9 classique ;
- La CCJ effectue la rénovation du 2e étage mais ne fera aucun travaux au rez de chaussée, ceux-ci étant à la charge de SCANI, à minima dans les espaces concernant le bail ;
- SCANI est, en contre partie des travaux, exonéré de loyer jusqu'à 1 an après la livraison du 2e étage (ce qui nous mène à minima en mars ou avril 2020). Passée cette échéance, le loyer sera de 600 € par mois.

Dans l'ADN de SCANI, il était prévu d'aider d'autres structures en devenir ayant la même philosophie que nous pour développer le numérique dans nos contrées icaunaises. Nous avons besoin de connexions pour développer les usages et SCANI est fait pour cela. Après presque 700 connexions réalisées, il est temps de participer à

l'essor de l'usage du numérique dans l'Yonne. Ne pas le faire serait oublier la solidarité des territoires locaux et les principes même de SCANI.

Ces 600€ de loyer, (c'est à dire 1€/membre actuellement) permettent d'accueillir les membres, cela permet aussi d'envisager d'effectuer des formations, des réunions sur les missions de SCANI et pourquoi pas attirer de nouveaux membres avec de nouveaux projets.

Il nous faut un ensemble de structures pour promouvoir nos visions sur le numérique, l'économie sociale et solidaire et favoriser le tissu humain qui nous est cher..

Coopérateurs, il est temps d'aider d'autres structures pour qu'elles aussi puisse s'épanouir et rester le plus possible indépendantes des fonds et pouvoirs publics.

Les locaux dans lesquels SCANI s'est installé disposent encore de bien d'autres espaces qui accueillent peu à peu d'autres structures, dont :

- Un fablab (Le Maillet de Joigny)
- Un café/bar associatif (en cours de création)
- Un atelier de fabrication d'objets en bois (en discussion)
- Un hébergeur de données et de sites (en cours de création)

Nous avons au moins jusqu'à mars/avril 2020 pour utiliser les 600€ de loyer que nous ne versons pas à la Communauté de Communes du Jovinien. Nous souhaitons vous proposer d'aider les structures s'installant au B38 avec cette somme. Après ce délai, ces structures devraient vivre par elles-même grâce aux dynamismes de leurs créateurs et actifs et il sera toujours temps, le moment venu, d'en reparler.

Sans que personne ne trouve que la finalité soit mauvaise, le conseil de surveillance de SCANI a souligné que des membres pourraient trouver à redire au fait que la coopérative utilise ce montant pour aider d'autres structures ou rénover tout ou partie de locaux qui seraient, ensuite, à l'usage de ces structures.

Afin d'éviter toute incompréhension ou récriminations ultérieures, les actifs de SCANI ont donc souhaité faire part de tout ceci à l'assemblée générale. Ce mail fait office d'appel à discussion au sens de l'article 10 de nos statuts afin que le débat cerne plus précisément la question qui pourrait, pour l'instant, se résumer par : "êtes vous d'accord pour que SCANI utilise l'exonération de loyer pour aider d'autres structures associatives ou coopératives du B38, notamment dans la rénovation des locaux ?"

Plus largement, ce débat pourrait être l'occasion de préciser le cadre dans lequel SCANI agira dans le futur en matière d'aide à d'autres structures : conditions, types d'aides, montants, ...

Le débat a, notamment, souligné les points suivants :

Les contours des aides potentielles sont trop flous et doivent être précisés. A ce titre, une quarantaines de personnes se sont déclarées intéressées pour participer à l'élaboration du cadre dans lequel ces aides seront octroyées.

Il a été souligné qu'il serait pertinent que SCANI limite ses aides au secteur qui est le sien ou, en tout état de cause, à des sujets ayant attiré au numérique et aux engagements politiques et éthiques de la coopérative.

Déroulé du vote

Un premier vote a eu lieu du 6 au 20 avril (incluant la prorogation d'une semaine demandée par un membre). Celui-ci n'a réuni que 40 % de participation et n'a donc pas pu être entériné.

Une seconde période de débat a donc été ouverte, qui n'a pas mis en lumière la nécessité de reformuler la question.

Celle-ci a donc été remise aux voix du 3 au 10 avril selon le même formalisme et a réuni 23,15 % de participation.

Résolution n°1 (premier vote) :

Êtes vous d'accord sur le principe général d'aider d'autres structures ?

Oui	Professionnels : 51 (12.75 point) Particuliers : 140 (35 point) Bénévoles & Salariés : 6 (2.4 point) Soutiens : 13 (1.3 point)	51,45 points 83,73 %
Non	Soutiens : 1 (0.1 point) Particuliers : 11 (2.75 point) Professionnels : 2 (0.5 point)	3,35 points 5,45 %
Blanc	Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point) Particuliers : 19 (4.75 point) Professionnels : 6 (1.5 point)	6,65 points 10,82 %

La résolution n'est pas adoptée faute de participation minimale

Résolution n°1 (second vote) :

Êtes vous d'accord sur le principe général d'aider d'autres structures ?

Oui	Bénévoles & Salariés : 2 (0.8 point) Soutiens : 6 (0.6 point) Professionnels : 28 (7 point) Particuliers : 88 (22 point)	30,40 points 84,44 %
Non	Particuliers : 9 (2.25 point) Professionnels : 2 (0.5 point) Soutiens : 2 (0.2 point)	2,95 points 8,19 %
Blanc	Particuliers : 6 (1.5 point) Professionnels : 3 (0.75 point) Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point)	2,65 points 7,36 %

La résolution est adoptée

Question ouverte :

Souhaitez-vous participer à la construction des règles encadrant de ces aides ?

Oui	Soutiens : 4 Bénévoles & Salariés : 5 Particuliers : 20 Professionnels : 10	16,24 % des votants
Non	Soutiens : 10 Bénévoles & Salariés : 2 Particuliers : 149 Professionnels : 48	83,76 % des votants

Le présent procès verbal a été établi le 11 avril 2019 et signé par les membres des deux conseils qui le souhaitent.